

CCN ENSEIGNEMENT PRIVE INDEPENDANT
TABLEAU DE GARANTIES
 (Garanties en vigueur au 1er janvier 2018)

OPTION B (sous déduction de la base obligatoire)	OPTION C (sous déduction de la base obligatoire)	OPTION D (sous déduction de la base obligatoire)
--	--	--

HOSPITALISATION CHIRURGICALE, MEDICALE ET A DOMICILE, y compris maternité (secteurs conventionné et non conventionné (1))			
Frais de séjour en établissement conventionné ou non	100% BR	100% BR	100% BR
Honoraires d'un médecin Secteur 1 ou adhérent OPTAM/OPTAM-CO(2)	150% BR	175% BR	200% BR
Honoraires facturés par un médecin non adhérent OPTAM/OPTAM-CO(2)	130% BR	155% BR	180% BR
Forfait journalier hospitalier	100% FR	100% FR	100% FR
Participation forfaitaire pour les actes coûteux	100% FR	100% FR	100% FR
Chambre particulière hors maternité	50 € / jour	75 € / jour	100 € / jour
Lit accompagnant (enfant de moins de 12 ans)	30 € / jour	40 € / jour	50 € / jour
Transport remboursé par la Sécurité sociale	100% BR	100% BR	100% BR
SOINS DE VILLE (secteurs conventionné et non conventionné (1))			
Consultations / visites médecins généralistes *	130% BR	160% BR	200% BR
Consultations / visites médecins spécialistes *	140% BR	180% BR	200% BR
Petite chirurgie / Actes techniques médicaux *	130% BR	160% BR	200% BR
Auxiliaires médicaux	150% BR	200% BR	300% BR
Radiologie, imagerie médicale, échographie *	130% BR	160% BR	200% BR
Analyses et examens de laboratoire	150% BR	200% BR	300% BR
* Complément pour les médecins Secteur 1 ou adhérents à l'OPTAM (2)	+20% BR	+40% BR	+100% BR
Participation forfaitaire pour les actes coûteux	100% FR	100% FR	100% FR
PHARMACIE			
Pharmacie prise en charge par la Sécurité sociale	100% BR	100% BR	100% BR
FRAIS DENTAIRES			
Soins dentaires remboursés par la SS : soins dentaires, actes de prophylaxie bucco-dentaire, actes d'endodontie, parodontologie	100% BR	100% BR	100% BR
Prothèses dentaires remboursées par la SS :			
- Couronnes, bridges et inter de bridges			
- Couronnes sur implant	340% BR	420% BR	500% BR
- Prothèses dentaires amovibles (y compris transitoires)			
- Réparations sur prothèses			
- Inlays-cores			
Inlays-onlays remboursés par la SS	340% BR	420% BR	500% BR
Orthodontie remboursée par la SS	340% BR	420% BR	500% BR
Implants (implant + pilier implantaire)	-	250 € / an / bénéficiaire	500 € / an / bénéficiaire
OPTIQUE			
Limitation à un équipement Lunettes (1 monture + 2 verres) tous les 2 ans, sauf en cas d'évolution de la vue ou pour les mineurs (1 équipement tous les ans)			
Équipement (1 monture + 2 verres) Adultes et Enfants avec un maximum de 150€ pour la monture			
(a) Équipement avec 2 verres simples (a) (4)	200 €	340 €	470 €
(c) Équipement avec 2 verres complexes (c) (4)	370 €	500 €	750 €
(f) Équipement avec 2 verres très complexes (f) (4)	490 €	670 €	850 €
(b) Équipement avec 1 verre simple (a) et un verre complexe(c) (4)	285 €	420 €	610 €
(d) Équipement avec 1 verre simple (a) et un verre très complexe (f) (4)	345 €	505 €	660 €
(e) Équipement avec 1 verre complexe (c) et un verre très complexe (f) (4)	430 €	585 €	800 €
Lentilles remboursées ou non par la SS (y compris jetables)	140 €	180 €	250 €
(avec un minimum de 100%BR pour les lentilles remboursées par la SS)			
Chirurgie réfractive (pour les 2 yeux / an)	330 €	410 €	500 €
MATERNITE ET ADOPTION			
Allocation naissance (doublée en cas de naissance multiple)	-	150 €	300 €
Adoption d'un enfant de moins de 12 ans	-	150 €	300 €
Chambre particulière	50 € / jour	75€ / jour	100 € / jour
AUTRES ACTES			
Acupuncture, chiropractie, ostéopathie, psychologue et psychomotricien, consultation diététicien prescrite par un médecin	Forfait de 120 € / an / bénéficiaire	Forfait de 260 € / an / bénéficiaire	Forfait de 400 € / an / bénéficiaire
Vaccin anti grippe (1 par an)	100% FR	100% FR	100% FR
Prothèses auditives	100% BR + 250 € / oreille tous les 2 ans	100% BR + 600 € / oreille tous les 2 ans	100% BR + 1000 € / oreille tous les 2 ans
Sur prescription médicale :			
- pharmacie non remboursée pour les moyens contraceptifs			
- sevrage tabagique,	Forfait de 60 € / an /bénéficiaire	Forfait de 120 € / an /bénéficiaire	Forfait de 400 € / an /bénéficiaire
- ostéodensitométrie non remboursée par la Sécurité sociale			
Cure thermique remboursée par la Sécurité sociale	150% BR	300% BR	500% BR
Prothèses médicales, orthopédiques et autres prothèses remboursées par la Sécurité Sociale	150% BR	300% BR	500% BR
Prothèses auditives	100% BR + 250 € / oreille tous les 2 ans	100% BR + 600 € / oreille tous les 2 ans	100% BR + 1000 € / oreille tous les 2 ans
ACTES DE PREVENTION			
Actes de prévention	Pris en charge dans la limite des prestations garanties par le contrat (3)		

Dans tous les cas, les remboursements sont limités aux frais réels -MR.
 Les garanties s'entendent SOUS DEDUCTION des prestations de la Sécurité sociale (sauf garanties exprimées en forfait).
 Conformément au cahier des charges du contrat responsable, les Honoraires, les Frais de séjour, les Soins courants, la Pharmacie remboursée à 65% en régime général (90% en Alsace-Moselle), le Transport, l'Appareillage, les Équipements Optique et Lentilles remboursées SS, les Soins dentaires et Inlays-onlays ainsi que les Actes de prévention sont pris en charge par Humanis avec un minimum de 100% de la BR - MR ; les Prothèses dentaires SS et l'Orthodontie SS sont, quant à elles, prises en charge par Humanis avec un minimum de 125% de la BR - MR.
 (1) En secteur non conventionné, les remboursements sont effectués sur la base du tarif d'autorité.
 (2) L'OPTAM / OPTAM-CO = remplacement, à compter du 1er janvier 2017, le CAS. Les garanties concernées visent toutefois l'ensemble des dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée, y compris le CAS durant sa période provisoire de coexistence avec l'OPTAM/OPTAMCO.
 (3) A titre indicatif, le détartrage est remboursé dans la limite prévue par le poste soins dentaires.
 (4) Verre simple : verre simple foyer dont la sphère est comprise entre -6,00 et +6,00 dioptries et dont le cylindre est ≤ à +4,00 dioptries. Verre complexe : verre simple foyer dont la sphère est hors zone de -6,00 et +6,00 dioptries ou dont le cylindre est > à +4,00 dioptries ou verre multifocal ou progressif. Verre très complexe : verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique pour adulte dont la sphère est hors zone de -8,00 à +8,00 dioptries ou verre multifocal ou progressif sphérique pour adulte dont la sphère est hors zone de -4,00 à +4,00 dioptries.
 BR : Base de Remboursement de la Sécurité sociale / BRR : Base de Remboursement Reconstitué / CAS : Contrat d'Accès aux Soins / FR : Frais Réels
 OPTAM : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée / OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée - Chirurgie Obstétrique
 PMSS : Pfafond Mensuel de la Sécurité Sociale en vigueur au 1er janvier de l'année / SS : Sécurité Sociale / TM : Ticket modérateur (TM = BR – montant Remboursé par la Sécurité sociale) / MR: Montant Remboursé par la Sécurité sociale.